

Les sapeurs-pompiers et la prise en compte du risque de transport de matières dangereuses

Lieutenant-colonel Nicolas JAL
Conseiller technique départemental risques chimiques du SDIS de l'Isère

Face aux accidents routiers ou ferroviaires, aériens ou fluviaux, depuis 1986 les sapeurs-pompiers ont développé un savoir-faire spécialisé, en matière de lutte contre les accidents de TMD.

Historique

C'est en effet par une circulaire du ministre de l'intérieur du 14 mai 1986 que les cellules mobiles d'intervention chimique (CMIC) ont été constituées en France, dans les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Quinze SDIS ont été dotés en 1986, pour atteindre une soixantaine aujourd'hui, preuve de l'intérêt de disposer de ces moyens. Cette circulaire prévoyait l'acquisition d'équipements d'intervention selon une liste établie par la Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles. Une deuxième circulaire définissait quatre niveaux de formation, régis également par un cadre national, pour permettre aux sapeurs-pompiers de disposer des connaissances nécessaires à faire face à ce risque.

Organisation

Au sein de la région Rhône-Alpes (représentant 15 % des effectifs de la chimie française), les sapeurs-pompiers disposent ainsi d'un outil qui vient compléter leurs moyens conventionnels et les appuyer, en fournissant une connaissance des risques et, dans le domaine des transports de matières dangereuses, une connaissance des dispositifs préventifs actifs et passifs de sécurité. La coopération interdépartementale est également développée, grâce à la

coordination assurée par le centre opérationnel zonal (COZ), organe opérationnel de l'état-major zonal de défense et de sécurité civiles, basé à Lyon. Des accidents tels que la barge de benzène qui, remontant le Rhône, avait heurté une pile de pont de chemin de fer à La Voulte (18 janvier 2004), celui du convoi ferroviaire de St Galmier (21 Mars 2000), celui du camion porte-conteneur de diisocyanate de toluène renversé sur l'autoroute traversant Grenoble (12 Décembre 2001), sont autant d'exemples d'opérations de gestion de situation de crise, dans ce domaine.

Universitaires, industriels de la chimie, médecins toxicologues, pharmaciens de laboratoires d'analyse, ingénieurs d'organismes publics ou privés oeuvrant dans le domaine de la sécurité chimique, sociétés de transport routier et officiers de sapeurs-pompiers brevetés risques chimiques, en

général diplômés de l'enseignement supérieur, participent à l'encadrement des formations des futurs sapeurs-pompiers spécialisés.

Grâce au positionnement de matériels d'intervention chimique dans les principales villes de Rhône-Alpes, tout lieu géographique est rapidement rallié par une équipe de secours chimique (CMIC).

Particularité opérationnelle

L'une des caractéristiques de ces interventions est d'être, en général, particulièrement longue par rapport à la moyenne des sorties des sapeurs-pompiers. Cette constante est liée au nombre des acteurs de ce type d'opération et à leur délai de réponse (disponibilité d'une citerne routière appropriée au produit à transvaser ou d'une société de vidange pour pompage, notamment) ou au temps de pompage





Scaphandre CMIC. Photo prise lors de l'exercice européen EURATECH à Valence (26).

© SDIS 38

Équipement et matériel

Les CMIC disposent de matériels de détection de produits liquides ou gazeux permettant de définir les familles de risque en présence (explosimètres, toximètres, tubes colorimétriques, détecteur à photo-ionisation, spectrocolorimètre, ph-mètre, ...). Lorsque ces matériels ne suffisent pas à cerner le problème, des dispositifs de prélèvement d'échantillons peuvent être mis en œuvre pour fournir une réponse, grâce à l'acheminement sur un laboratoire d'analyse, qui dispose d'équipement lourd, non transportable sur le terrain.

Tous ces prélèvements ou mesures sont effectués à l'aide de tenues de protection adaptée aux agressifs extérieurs.

La plus sophistiquée de ces combinaisons d'intervention chimique consiste en un scaphandre antigaz et antiacide pressurisé empêchant ainsi toute pénétration de toxique.

Documentation

Elle permet dans la majorité des cas de connaître les caractéristiques physico-chimiques du produit en

cause. Ainsi, dictionnaire de substances dangereuses, banques de données informatiques et calculateur de panache toxique ou inflammable font partis des outils opérationnels du spécialiste de la CMIC.

Transaid

Grâce à une convention passée au niveau national entre la direction de la défense et de la sécurité civiles (ministère de l'intérieur) et l'union des industries chimiques (UIC), un contact peut être recherché par le CODIS (centre départemental d'incendie et de secours) auprès d'un fabricant (ou d'un utilisateur) d'un produit concerné par un accident de transport, même si ce produit n'est pas la propriété de ce fabricant, afin d'assurer un appui (conseil téléphonique ou un déplacement sur les lieux de technicien).

CASU

Depuis quelques mois, l'INERIS (institut national de l'environnement industriel et des risques) a mis en place une Cellule d'Appui aux Situations d'Urgence. Constituée par des ingénieurs de cet institut placés

en astreinte, les CODIS disposent d'une possibilité supplémentaire de conseil scientifique. Via une liaison téléphonique, elle permet aux officiers risques chimiques de ces CMIC de valider certaines décisions susceptibles d'être proposées au directeur des opérations de secours (maire ou préfet).

Retours d'expérience

Deux lieux privilégiés permettent de réaliser des échanges de retour d'expérience. Il s'agit tout d'abord de l'ENSOSP (école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompier) qui assure la formation des "conseillers techniques départementaux" et permet cette collecte puis restitution des informations obtenues suite à sinistre. C'est ensuite lors des réunions trimestrielles organisées par la structure locale de l'UIC (maison de la chimie Rhône-Alpes), avec les industriels, transporteurs et représentants de SDIS.

PSS TMD

Sous ces six lettres se cachent le "plan de secours spécialisé transport de matières dangereuses". Ce plan, arrêté par le préfet de chaque département, permet d'obtenir une cohérence d'ensemble de la réponse opérationnelle, en organisant les différents services concernés autour du directeur des opérations de secours (DOS).

Le maire ou le préfet, suivant l'importance de l'événement, peut ainsi être conseillé pour décider en toute connaissance de cause de la meilleure solution pour obtenir la résolution du problème.

Le risque radiologique

Face au risque radiologique, les Cellules Mobiles d'Intervention Radiologique (CMIR) sont le pendant des CMIC pour la lutte contre les risques radiologiques, dès lors qu'il y a présence réelle ou supposée de radioéléments concernés par l'accident. ■